
AVIS

8 octobre 2020

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Rapporteur Général du Budget:

M. Jean-Pierre GIROD

Adopté par : 88 pour

7 abstentions



Cette décision modificative n°1 au Budget 2020 (DM1) a principalement pour objet d'ajuster les prévisions du budget afin de mettre en œuvre les grandes priorités du mandat¹. La crise sanitaire et économique majeure due au Covid-19 a entraîné le report d'un certain nombre d'opérations, notamment dans le domaine des bâtiments. Dans le même temps, le troisième volet du Fonds National de Solidarité, mis en place pour aider les entreprises particulièrement touchées par les conséquences de l'épidémie et par les mesures de confinement, n'a pas été sollicité.

Le CESER note que cette décision modificative représente un ajustement à la baisse de **2,1%** des crédits votés au Budget primitif et Budget supplémentaire. Les mouvements opérés sont plus ou moins importants tant en recettes qu'en dépenses (-53,6M€) et permettent d'avoir un montant d'emprunt inférieur à celui donné au Budget primitif (-12,6M€).

1. Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement

- Les ajustements en **Autorisations de Programme** s'élèvent à **+39,39M€** et se répartissent principalement de la façon suivante :
 - + 41,29M€ au titre de l'OS3 (transports), en vue essentiellement du soutien à Brittany Ferries sous forme d'une avance en compte courant d'associés (35M€) d'une part, et d'un ajustement et/ou inscriptions nouvelles d'AP pour des conventions d'ateliers (atelier de maintenance du Havre (2,15M€), atelier de Cherbourg (1,44M€) et atelier ferroviaire de Clichy (2,28M€)) d'autre part ;
 - + 5,73M€ au titre de l'OS2 (enseignement et formation professionnelle), en raison notamment d'opérations dans les lycées à hauteur de 18,5M€ (Corneille, Lillebonne et Louviers), du retard pris dans le projet de reconstruction/réimplantation du CFA 3IFA à Alençon (-16M€) et du transfert de crédits initialement destinés au soutien à la recherche au profit des universités afin de financer les adaptations aux nouvelles conditions d'accueils des étudiants (+2,5M€) ;
 - - 9,49M€ pour l'OS1 (économie), en raison de l'absence de sollicitation par l'Etat du 3^{ème} volet du fonds national de solidarité (-10,09M€), de l'augmentation d'AP pour les économies d'énergie dans les bâtiments (+3M€), et du transfert de crédits de la recherche vers les universités (-2,5M€).
- Les ajustements en **Autorisations d'Engagement** portent sur un montant de **9,76M€**, dont :
 - + 7,18M€ au titre de l'OS1 (économie), dont 3,58M€ pour la programmation de projets de recherche RIN Tremplins (fonds européens FEDER) et 3,6M€ pour le dispositif « Ici je monte ma boîte » piloté par l'ADN ;
 - + 2,55M€ au titre de l'OS3 (transports), en raison notamment du lancement du marché pour l'accès à la téléphonie mobile à bord des trains (3,12M€).

2

2. Les mouvements de la décision modification en crédits de paiement

¹ Pour rappel, les grandes priorités du mandat sont déclinées en objectifs stratégiques de la façon suivante :

- OS1 : Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante ;
- OS2 : Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle ;
- OS3 : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie ;
- OS4 : Pour un développement équilibré et durable des territoires normands ;
- OS5 : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie ;
- OS6 : Pour une administration performante au service de l'action régionale.

Des ajustements à la baisse des recettes

Les recettes sont ajustées à la baisse pour un montant global de - **53,6M€**. Cette évolution est liée, d'une part, à une augmentation des recettes nettes de fonctionnement (+31,3M€) et d'investissement (+12M€) et, d'autre part, à une réduction de l'emprunt d'équilibre (- 96,9M€).

Les **ajustements à la hausse** sont liés notamment à la notification définitive de la dotation de la péréquation de CVAE par l'Etat (+11,3M€), au versement d'une recette de 5,5M€ au titre de la formation professionnelle (PRIC²), à l'inscription de 5M€ au titre de l'assistance technique pour la gestion des fonds européens et de 3,9M€ de recettes européennes supplémentaires, à des reprises de provisions à hauteur de 6M€, à une hausse des recettes de 8,9M€ au titre du développement économique (4,5M€ au titre du moratoire accordé par la Région pour les avances remboursables et 4,4M€ de remboursement de la SHEMA sur l'avance en compte courant) et enfin, dans le cadre des mesures « COVID » mises en place par la collectivité, au remboursement, par l'Union Européenne, des masques de protection (2,5M€) et la revente de masques aux têtes de réseaux (2M€).

Les **ajustements à la baisse**, quant à eux, concernent principalement une baisse de 1,4M€ des recettes européennes en raison du décalage du programme EAS-Hymob pour les véhicules à hydrogènes, ainsi qu'une diminution des frais de repas payés par les familles pour les lycées suite au confinement à hauteur de 2M€.

Des ajustements en dépenses

Les crédits de paiement sont ajustés à la baisse pour un montant global de - **53,6M€**, dont -1,9M€ en fonctionnement et -51,7M€ en investissement, ce qui porte les dépenses totales d'investissement pour 2020 à 876,75M€.

La réduction des dépenses en investissement dans cette DM1 s'explique principalement par l'arrêt des chantiers en cours sur les lycées suite à la pandémie, entraînant des décalages (-45M€), l'acquisition de matériel informatique pour les lycées (3,2M€), et l'annulation du 3^{ème} versement au Fonds National de Solidarité non sollicité par l'Etat (-10M€).

L'évolution des dépenses en fonctionnement concerne essentiellement l'annulation de formations prévues dans le cadre du PRIC en raison de la crise sanitaire (-5M€), la baisse des demandes en matériel de petit équipement (-1,2M€), la reprise de la compétence transport du Département de l'Orne (3,1M€), un surcoût estimé de la mise en place des mesures liées à la crise sanitaire dans les transports publics de voyageurs (2,1M€), des ajustements liés aux opérations comptables (6,4M€ pour les dotations aux provisions, constatations de créances irrécouvrables et ajustements d'intérêts d'emprunts), une baisse des frais de formation de personnels (-2,4M€), une réduction de 2M€ des fonds européens consacrés à des projets de recherche collaborative qui n'ont pu aboutir compte-tenu de la crise sanitaire, et l'annulation de 1,3M€ de fonds européens initialement alloués à l'achat de masques pour les EPCI.

L'emprunt d'équilibre

² PRIC : Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences

Les ajustements réalisés en recettes et dépenses dans cette décision modificative n°1 permettent à la Région de réduire l'emprunt d'équilibre de 96,9M€ et de le porter ainsi à **235M€**.

Pour mémoire, en raison de la crise sanitaire inédite, la Région avait été conduite à augmenter temporairement son emprunt d'équilibre de 84,3M€ lors du Budget Supplémentaire afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement, le portant alors à 331,9M€.

Compte tenu des ajustements opérés au niveau des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute³ augmente quant à elle de 33,2M€ pour atteindre 173,8M€.

Sur l'exercice 2020, le prélèvement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement s'élève ainsi à 41,6M€.

Ce projet de décision modificative conduit à un ajustement de l'autofinancement à 119M€.

3. Les observations du CESER sur les politiques régionales

Objectif Stratégique 1 - Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante

Le dispositif « Je monte ma boîte » est un programme régional d'accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise. Il permet une assistance gratuite aux entrepreneurs normands, comprenant un diagnostic, une aide au montage du plan de financement et un suivi du projet pendant 3 ans. A ce mécanisme s'ajoutent plusieurs aides complémentaires, telles que le « Prêt d'honneur Normandie DEFI », une aide à la formation, ou encore le dispositif « Coup de Pouce ».

Le CESER note avec satisfaction le succès de ce dispositif, qui nécessite une autorisation d'engagement complémentaire de 3,6M€ pour répondre aux sollicitations des porteurs de projets et des prestataires référencés.

Concernant la mesure d'aide à l'installation de panneaux photovoltaïques contenue dans le programme 202, il relève toutefois que les débouchés créés par l'installation de panneaux photovoltaïques au sein des exploitations agricoles pourraient alimenter une filière photovoltaïque locale, ce qui n'est aujourd'hui pas encore le cas.

Objectif Stratégique 2 - Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle

Le CESER note la forte baisse des montants de crédits de paiement de cet Objectif Stratégique, de l'ordre de 46,3M€, concernant essentiellement les crédits d'investissement (-39,4M€).

Mission 1 : améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur

C'est la mission qui comporte la plus forte baisse de crédits, concernant principalement l'investissement dans les programmes « construire, étendre et restructurer les EPLE » et « optimiser la performance énergétique », en raison de l'arrêt de nombreux chantiers ou du retard pris dans les programmes durant le confinement en 2020. En revanche, le CESER a noté les engagements complémentaires importants (+18,5€) inscrits pour faire face à des aléas de chantiers (programmes lycées G. Le Conquérant de Lillebonne et P. Corneille à Rouen), ou pour des travaux d'urgence.

Concernant le programme « ancrer le numérique dans les EPLE », il note l'effort important et les avancées réalisées dans l'ancrage du numérique dans les EPLE durant le confinement, qui génère des besoins de crédits complémentaires (+3,1M€) pour améliorer les équipements ainsi que les dotations en matériel des lycéens, et permettre la continuité pédagogique. Ces efforts conjoncturels ne doivent

³ L'Epargne brute = excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement

pas faire oublier l'objectif à atteindre en matière de connexion numérique pérenne dans tous les établissements, qui reste en cours comme indiqué dans les orientations budgétaires de la collectivité.

Concernant les programmes « mettre en œuvre les actions éducatives » et « doter et accompagner les lycées », le CESER prend note des diminutions de crédits de fonctionnement dans une plus faible proportion, suite à la fermeture des lycées et à l'annulation d'actions éducatives ou de pratiques sportives durant cette période (-1,2M€).

Mission 3 : favoriser l'apprentissage, voie d'excellence

De la même manière que pour les lycées, les ajustements proposés concernent essentiellement la politique d'investissement « accompagner les CFA », le calendrier des opérations ayant été impacté par la période de confinement. Le CESER en prend note.

Mission 4 : Renforcer l'enseignement supérieur

Au regard de la situation actuelle liée à la crise sanitaire et aux adaptations auxquelles les établissements d'enseignement supérieur doivent faire face en cette rentrée, le CESER souligne positivement la réactivité de la Région à travers le transfert de 2.5 millions du programme 270 vers le 190. Ces fonds destinés à l'achat et à la mise en place de matériel numérique permettront d'accueillir au mieux les étudiants pendant la crise sanitaire en priorisant le présentiel.

Mission 5 : adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires

Le CESER note également des ajustements essentiellement à la baisse pour la formation des demandeurs d'emploi (-5M€), en raison d'une moindre réalisation des marchés relatifs aux actions de « préparation à la qualification des demandeurs d'emploi » et de « qualification des demandeurs d'emploi » (-12,3M€).

Cette baisse est compensée par l'inscription de crédits nouveaux en « soutien aux parcours des demandeurs d'emploi » pour assurer la rémunération des stagiaires attendus plus nombreux avec la mise en place de la nouvelle politique de **formation des jeunes diplômés** (+6,5M€) (Cf. avis du CESER sur ce rapport spécifique), tout en restant mobilisé pour les jeunes éloignés du système de formation afin de leur assurer une intégration professionnelle.

Enfin, des ajustements d'une plus faible ampleur sont prévus pour « accompagner les élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales », en raison du nombre de boursiers en hausse constaté dans ces formations.

Le CESER note que les répercussions du Plan Ségur pour la Santé n'impacteront le budget régional qu'à compter de 2021 sur sa politique « accompagner les instituts de formation sanitaire et sociale », les budgets de fonctionnement des établissements devant intégrer les évolutions de la masse salariale des personnels intervenant.

Le CESER constate que la situation financière de la collectivité est satisfaisante compte-tenu de l'impact de la crise sanitaire et souligne à nouveau que le faible endettement de la Région et les efforts réalisés depuis plusieurs années pour maintenir ses dépenses de fonctionnement devraient permettre à la Région Normandie de traverser ce choc financier dans de meilleures conditions que d'autres collectivités régionales.

En conclusion, il prend acte de la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget principal de la Région.

Déclarations des groupes

Déclaration de Mme Céline DESANAUX

Au titre du groupe CGT de Normandie

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

La période de confinement liée à la crise sanitaire a impacté fortement le déroulement du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) et notamment la formation des demandeurs d'emploi.

L'avis rendu par le CESER sur la mission 5 de l'objectif stratégique 2 permet de le souligner avec la mise en évidence d'une sous-réalisation des actions de formation destinées aux demandeurs d'emploi d'un montant de plus de 5M€. Celle-ci touche indifféremment les actions de formation préparatoire et les actions qualifiantes.

Si la période exceptionnelle que nous avons vécue est une donnée intangible, il reste néanmoins des aspects structurels qui n'ont pas encore trouvé de réponse à ce jour et qui concourent à l'observation d'un taux moyen récurrent de « remplissage » des actions s'élevant à 88%.

La loi de 2018 demande aux actifs de devenir acteurs de leur parcours professionnel et de leur employabilité, à savoir devenir les responsables de leurs réussites et de leurs échecs, "grâce" au CPF. Les demandeurs d'emploi ont désormais l'obligation de le mobiliser systématiquement lorsqu'ils acceptent une entrée en formation achetée par la Région comme cela est acté dans le code du travail. Forts de cette responsabilité, on peut penser qu'ils seront prêts à l'utiliser si une formation est en phase avec leur projet de vie.

Par ailleurs, ils peuvent choisir d'autres formations éligibles au CPF. Dans le cas où le coût de la formation est supérieur au montant de leur CPF, chaque demandeur d'emploi doit trouver des abondements auprès de Pôle Emploi ou de la Région.

Si la formation certifiante ne correspond pas aux orientations fixées, la personne devra payer la différence, si elle le peut.

On en conclut donc que l'offre de formation doit être aussi le reflet des aspirations des demandeurs d'emploi pour que l'offre de formation de la Région concourent à la montée en qualification des actifs.

Dans l'enseignement supérieur, les conditions de travail et d'études sont complètement bouleversées par la pandémie.

Le travail à distance est imposé, sans préparation, sans formation et trop souvent avec peu ou pas de moyens. C'est bien l'engagement de chacun et les garanties statutaires qui ont permis que ce service public soit maintenu, tant bien que mal.

Le financement de matériel numérique par la Région pour les universités va aider à la tenue des enseignements tout en respectant les règles de sécurité.

Pour ceux qui en doutaient, l'usage du tout-numérique a montré et continue de montrer toutes ses limites. Il n'a été qu'un pis-aller pour assurer un semblant de continuité pédagogique.

Profiter de la situation pour pallier au faible taux d'encadrement et au manque de locaux serait lourd de conséquences. Le présentiel doit redevenir au plus vite la norme.

Le groupe CGT votera cet avis.

Déclaration de M. Jacques BELIN

Au titre du Pôle de compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées

Je voudrais me féliciter de l'aide apportée par la Région à Brittany Ferries, 39 millions d'euros c'est une somme significative.

Brittany Ferries est une entreprise essentielle pour le développement de la Région, qu'il s'agisse du développement touristique ou même du développement économique tout court.

L'entreprise connaît des difficultés en ce moment et a mis à quai la moitié de sa flotte, soit six bateaux, en attendant des jours meilleurs. Elle est très impactée par la crise sanitaire, comme d'autres entreprises, et elle est très impactée aussi par les incertitudes sur l'issue du Brexit.

C'était essentiel que la Région puisse apporter une aide temporaire pour permettre à cette entreprise d'attendre des jours meilleurs qui bien évidemment ne manqueront pas de venir.

Déclaration de M. Nicolas MARAIS

Au titre du Comité régional olympique et sportif en Normandie

Je tenais à féliciter la Région, le Président MORIN, dès le début de cette crise sanitaire d'avoir mis en place un fonds de solidarité pour venir en aide au mouvement sportif, à nos clubs professionnels et nos clubs évoluant au niveau national.

Vous l'avez dit à juste titre : il y a eu moins de dossiers sport déposés que ceux de la culture. Ceci s'explique tout simplement, c'est que les budgets des clubs sportifs sont soit de septembre à septembre, soit en année civile, et cette crise qui a impacté nos structures a pu être amoindrie grâce au dispositif de chômage partiel, avec une prise en charge très forte de l'État qui a limité l'impact économique de nos clubs.

Malheureusement, en ce début de saison je peux vous confirmer que de nombreux clubs professionnels vont être durement impactés économiquement par le retrait partiel ou total de certains partenaires économiques qui sont eux aussi en difficulté dans leur entreprise.

Je voulais vous alerter sur les problématiques subies par le sport en Normandie et je pense que des dossiers vont arriver prochainement pour nos clubs professionnels.

Pour vous dire également que le sport est un acteur économique incontournable en Normandie. C'est environ 2 830 emplois CDI temps plein en Normandie et une masse salariale supérieure à 60 millions d'euros.

C'est un acteur incontournable qu'il faut soutenir, mais cela ne dépend pas uniquement de la Région, mais aussi, je le réclame, un plan d'importance de relance qui doit être mis en place par l'État.